



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. BB/PC/05

Paris le 9 mars 2005

Serge COLIN
Secrétaire Général du SNUI
A
Monsieur Bruno PARENT
Directeur Général des Impôts.
86/92 Allée de Bercy
75575 – PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur Général,

Depuis le début des opérations de concertation avec les organisations syndicales sur la mise en œuvre du projet informatique AGORA, le SNUI a dénoncé :

- l'absence de concertation réelle dans les directions d'expérimentation,
- le manque de transparence quand à l'évolution du calendrier de déploiement général du logiciel Agora,
- les effets induits en terme d'impact sur la situation des effectifs notamment dans les services de direction et sur les conséquences sur l'organisation de ces services,
- l'absence de garantie sur le fait que le projet Agora ne sera pas un outil permettant de casser les règles de gestion actuellement en vigueur, de renforcer la dimension managériale et de renforcer le « flicage » des agents,
- la mise en œuvre du « badgeage » par les agents de leur temps de présence, directement de leur poste informatique de travail,
- la nécessité de nous démontrer l'intérêt pour les agents d'avoir un pointage lié au poste de travail.
- l'organisation précipitée d'action de formation, alors que l'application Agora n'est pas stabilisée.

Dans quelques semaines une nouvelle phase d'expérimentation va concerner 12 directions, préfigurant le déploiement définitif d'Agora d'ici la fin de l'année. Hors, vous n'avez apporté aucune réponse aux points évoqués lors des précédents groupe de travail. A ce stade du projet, il est évident que des arbitrages ont été pris en dehors de toute concertation et de toute transparence. En effet, comment ne pas s'insurger, quand nous découvrons, au hasard des actions de formation et des propos tenus par les équipes de commandement sur les sites d'expérimentation, que la Direction Générale a décidé de rendre systématique le badgeage de temps de présence à partir du poste de travail agent, évacuant d'ailleurs la possibilité d'installer un accès Agora, dans les halls d'accueil.

Le SNUI ne peut accepter un système de « Badgeage » qui grignotera du temps de présence aux agents de la DGI. Nous ne pouvons accepter que par une approche « dogmatique » vous utilisiez un nouvel outil informatique pour remettre en cause le temps de travail des personnels alors que ceux-ci sont à la disposition de l'administration dès leur arrivée sur le lieu de travail.

En conséquence, nous vous demandons de mettre un terme définitif à cette expérimentation. Nous attendons que vos services nous présentent sans tarder, les modalités permettant au système Agora d'intégrer les données journalières de « badgeages » en fonction des systèmes actuels de pointage, systèmes acceptés et appréciés au demeurant par tous les agents.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Serge COLIN
Le Secrétaire Général